

**Arrêté proclamant Mme Emilie L'Eplattenier élue députée suppléante  
au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds**

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu les résultats de l'élection du Grand Conseil du 10 avril 2005 ;

vu la démission de M. Julien Semperboni de son mandat de député suppléant dans le district de La Chaux-de-Fonds pour la liste de l'UDC ;

considérant qu'il y a dès lors lieu de repourvoir le siège de député suppléant devenu vacant ;

vu la lettre du 16 mai 2008 par laquelle l'UDC présente Mme Emilie L'Eplattenier comme députée suppléante au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

sur la proposition de son président,

*arrête:*

**Article premier** Mme Emilie L'Eplattenier est proclamée élue députée suppléante au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds.

**Art. 2** <sup>1</sup>La chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 mai 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
F. CUCHE

*Le chancelier,*  
J.-M. REBER